

OFFICIEL. ASSEMBLEE GENERALE

DE L'ETAT DE LA LOUISIANE, SESSION REGULIERE DE 1908.

LOI No 43

Projet de loi de la Chambre No 177.

Par M. Hughes, d'Orléans

LOI

Amendement et décret à nouveau les sections 2 et 5 de la loi No 211 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane pour l'année 1906...

Section 1. Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, que les sections 2 et 5 de la loi No 211 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane pour l'année 1906...

Section 2. Il est, en outre, décrété, etc., que toute personne, maison de commerce ou corporation qui se procurera une licence de vente de malt en violation de la loi...

H. G. DUPRE, Lieutenant-Gouverneur et Président de la Chambre des Représentants

J. Y. SANDERS, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane

Copie conforme: JOHN T. MICHEL, Secrétaire d'Etat.

LOI No 44

Projet de loi de la Chambre No 19.

Par M. Delahoussaye

Attendu que les paroisses St Martin, Ste Marie et Ibérie ont payé en avance le montant de leurs contributions de l'année 1908...

Section 1. Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, que les sections 3 de la loi No 129 de la session de l'Assemblée Générale de 1898...

Section 2. Il est, en outre, décrété, etc., que toute personne, maison de commerce ou corporation qui se procurera une licence de vente de malt en violation de la loi...

H. G. DUPRE, Lieutenant-Gouverneur et Président de la Chambre des Représentants

J. Y. SANDERS, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane

Copie conforme: JOHN T. MICHEL, Secrétaire d'Etat.

LOI No 45

Projet de loi de la Chambre No 8

Par M. Favrot

Amendement et décret à nouveau la section 140 des Statuts Révisés de 1870.

Section 1. Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, que les sections 140 des Statuts Révisés de 1870, sont décrets à nouveau...

Section 2. Il est, en outre, décrété, etc., que toute personne, maison de commerce ou corporation qui se procurera une licence de vente de malt en violation de la loi...

H. G. DUPRE, Lieutenant-Gouverneur et Président de la Chambre des Représentants

J. Y. SANDERS, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane

Copie conforme: JOHN T. MICHEL, Secrétaire d'Etat.

LOI No 46

Projet de loi de la Chambre No 10

Par M. Boggs

Interdiction de la vente de toutes liqueurs spiritueuses, vinées, de malt en substitution de substituts, ou de cinq mille de l'Ecole Supérieure de Boulton, située à Haughton, dans la paroisse Houma, et pourvoyant à une pénalité de \$500.

Attendu que la preuve légale a été faite devant l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane qu'il y a eu un abus de confiance et un détournement de fonds de la part de l'ancien Secrétaire d'Etat...

Section 1. Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, qu'il sera illégal pour toute personne, maison de commerce ou corporation de vendre ou de transporter des liqueurs spiritueuses, vinées, de malt, en violation de la loi...

Section 2. Il est, en outre, décrété, etc., que toute personne, maison de commerce ou corporation qui se procurera une licence de vente de malt en violation de la loi...

H. G. DUPRE, Lieutenant-Gouverneur et Président de la Chambre des Représentants

J. Y. SANDERS, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane

Copie conforme: JOHN T. MICHEL, Secrétaire d'Etat.

Sec. 5. Il est, en outre, décrété, etc., que toute loi prendra effet à partir de son adoption. P. M. LAMBRÉMONT, Lieutenant-Gouverneur et Président de la Chambre des Représentants

LOI No 47. Par M. Boggs. Prohibit la vente de toutes liqueurs spiritueuses, vinées, de malt en substitution de substituts, ou de cinq mille de l'Ecole Supérieure de Boulton, située à Haughton, dans la paroisse Houma, et pourvoyant à une pénalité de \$500.

Attendu que la preuve légale a été faite devant l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane qu'il y a eu un abus de confiance et un détournement de fonds de la part de l'ancien Secrétaire d'Etat...

Section 1. Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, qu'il sera illégal pour toute personne, maison de commerce ou corporation de vendre ou de transporter des liqueurs spiritueuses, vinées, de malt, en violation de la loi...

Section 2. Il est, en outre, décrété, etc., que toute personne, maison de commerce ou corporation qui se procurera une licence de vente de malt en violation de la loi...

H. G. DUPRE, Lieutenant-Gouverneur et Président de la Chambre des Représentants

J. Y. SANDERS, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane

Copie conforme: JOHN T. MICHEL, Secrétaire d'Etat.

LOI No 48. Par M. McVea. Amendement et décret à nouveau la section 2 de la loi No 129 de 1899...

Section 1. Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, que la section 2 de la loi No 129 de 1899, est amendée et décrétée à nouveau dans le langage suivant...

Section 2. Il est, en outre, décrété, etc., que toute personne, maison de commerce ou corporation qui se procurera une licence de vente de malt en violation de la loi...

H. G. DUPRE, Lieutenant-Gouverneur et Président de la Chambre des Représentants

J. Y. SANDERS, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane

Copie conforme: JOHN T. MICHEL, Secrétaire d'Etat.

LOI No 49. Par M. Marks. Amendement et décret à nouveau la section 8 de la loi No 167 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane...

Section 1. Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, que la section 8 de la loi No 167 de 1904 est amendée et décrétée à nouveau dans le langage suivant...

Section 2. Il est, en outre, décrété, etc., que toute personne, maison de commerce ou corporation qui se procurera une licence de vente de malt en violation de la loi...

H. G. DUPRE, Lieutenant-Gouverneur et Président de la Chambre des Représentants

J. Y. SANDERS, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane

Copie conforme: JOHN T. MICHEL, Secrétaire d'Etat.

LOI No 50. Par M. Marks. Amendement et décret à nouveau la section 8 de la loi No 167 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane...

Section 1. Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, que la section 8 de la loi No 167 de 1904 est amendée et décrétée à nouveau dans le langage suivant...

Section 2. Il est, en outre, décrété, etc., que toute personne, maison de commerce ou corporation qui se procurera une licence de vente de malt en violation de la loi...

H. G. DUPRE, Lieutenant-Gouverneur et Président de la Chambre des Représentants

J. Y. SANDERS, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane

Copie conforme: JOHN T. MICHEL, Secrétaire d'Etat.

LOI No 51. Par M. Marks. Amendement et décret à nouveau la section 8 de la loi No 167 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane...

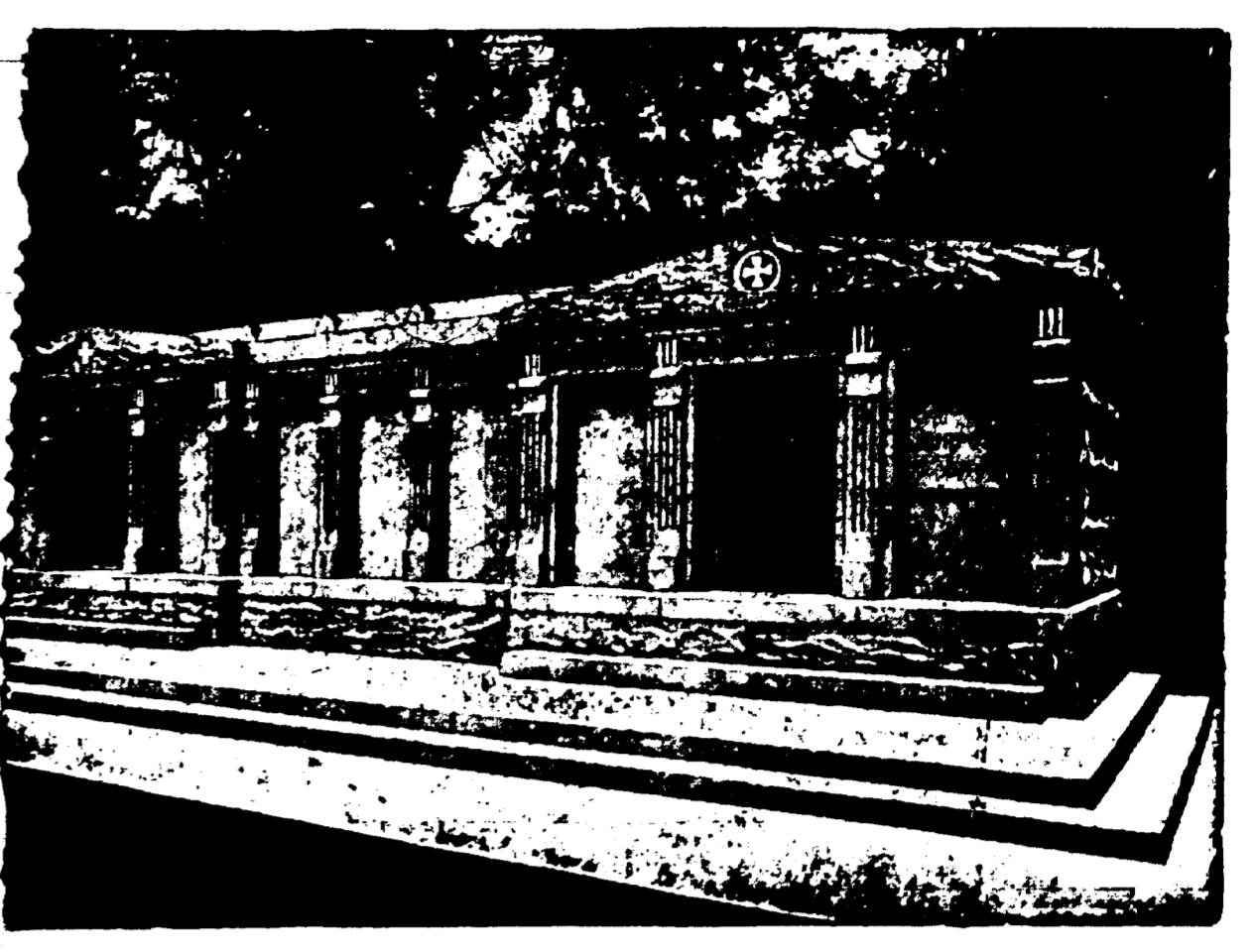
Section 1. Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, que la section 8 de la loi No 167 de 1904 est amendée et décrétée à nouveau dans le langage suivant...

Section 2. Il est, en outre, décrété, etc., que toute personne, maison de commerce ou corporation qui se procurera une licence de vente de malt en violation de la loi...

H. G. DUPRE, Lieutenant-Gouverneur et Président de la Chambre des Représentants

J. Y. SANDERS, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane

Copie conforme: JOHN T. MICHEL, Secrétaire d'Etat.



A VENDRE - Les caveaux dont on voit ci-dessus la gravure. Ils sont en grand nombre et situés dans le quartier de l'Esplanade. Ils sont en vente par lots de 12 grands cercueils et d'autres de 6. Chacun est distinct des autres, et tous seront vendus séparément à des prix très réduits. S'adresser à CHAS. A. ORLEANS, No 319 Rue Carondelet ou au Gardien.

BULLETIN FINANCIER. Mercredi, 12 août 1908.

Table of financial data including market prices for various commodities and currencies.

BULLETIN COMMERCIAL. Mercredi, 12 août 1908.

Table of commercial data including market prices for various goods and services.

Table of market prices for various goods and services.

Table of market prices for various goods and services.

ACTIONS ET BONS. Dernières cotes de 'N. O. Stock Exchange'.

Table of stock and bond prices.

BANQUES.

Table of bank information and rates.

COMPAGNIES D'ASSURANCE.

Table of insurance company information.

CHEMINS DE FER.

Table of railway information.

VAPEURS.

Table of steamship information.

CONSOULAT DE FRANCE.

Table of consulate information.